

REPERTOIRE DES DECISIONS

N°	Date	Objet
2020-01	07-déc	Contrats avec la société SIRAP pour la dématérialisation des instructions des ADS

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-01

Objet : Contrats passés avec la société SIRAP pour les ADS

L'an deux mille vingt-et-un, le 7 décembre, Monsieur le Président ayant reçu délégation de pouvoirs par délibération n°50 du 23 avril 2014,

DECIDE

- Article 1 : de passer un avenant au contrat de maintenance, assistance et hébergement pour la solution X'MAP qui remplace SIMAP (cadastre), passé avec SIRAP, pour un montant annuel de 284,92 € HT au lieu de 359,74 € HT car il n'intègre plus R'ADS (solution permettant l'instruction ADS).
- Article 2 : de conclure un contrat pour la solution SVE / Next'ADS (qui remplace R'ADS) passé avec SIRAP pour un coût annuel de 165,78 € HT.

Fait à Camaret-sur-Aigues, le 7 décembre 2021,

Le Président,
Julien MERLE

